

14ème législature

Question N° : 9140	De M. Nicolas Dhuicq (Union pour un Mouvement Populaire - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > fonctionnement	Analyse > cabinet. membres. effectifs.
Question publiée au JO le : 06/11/2012 Réponse publiée au JO le : 04/12/2012 page : 7199		

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

A ce jour, le Cabinet de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, comprend 9 conseillers, en respect des consignes gouvernementales.